



RENAAT LANDUYT
MINISTRE DE LA MOBILITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi, 18 mai 2006

L'éclairage fixe sur les vélos n'est plus obligatoire

A partir d'aujourd'hui, les cyclistes peuvent également utiliser des feux clignotants au lieu des habituels feux fixes afin d'être visible sur les routes. Le ministre de la Mobilité, Renaat Landuyt, a adapté le code de la route sur ce point.

« Le code de la route modifié prévoit deux assouplissements. Dorénavant, le feu peut clignoter et le cycliste a lui-même le choix de l'endroit où est fixé ce feu : sur le vélo, sur son corps, sur ses vêtements ou sur son sac à dos. Pour autant qu'il reste visible sur les routes », dit le ministre. Les mêmes règles sont également d'application pour les tricycles et quadricycles.

Il n'est donc plus non plus obligatoire d'avoir un feu fixe monté sur le vélo en journée.

L'AR modifié prévoit également l'abrogation de la limite d'âge pour les passagers d'une remorque. Jusqu'à présent, la limite d'âge était encore fixée à 8 ans. Pour les enfants plus âgés et les jeunes ayant un handicap qui doivent être transportés dans une chaise roulante amovible, cette mesure constitue un obstacle à leur mobilité. « La limite d'âge de 8 ans était surtout prévue afin d'inciter les enfants à partir de 8 ans à rouler eux-mêmes à vélo plutôt que pour de pures raisons de sécurité. Je suppose que cela se fera suffisamment spontanément chez les enfants sans handicap », explique le ministre Landuyt.

Cependant, il faut quand même aussi prendre en compte quelques prescriptions de sécurité quant à l'utilisation d'une remorque. Chaque place assise de la remorque doit offrir une protection pour les mains, les pieds et le dos. La masse totale de la remorque ne peut dépasser 80 kg, à moins que la remorque soit équipée d'un système de freinage indépendant.

Grâce à ces adaptations, le ministre Landuyt rencontre les changements présents dans la culture cycliste sans perdre de vue la sécurité et la visibilité de ceux-ci.

Plus d'infos : Els Bruggeman – Cellule stratégique du ministre Landuyt – GSM 0479/81.34.56
